

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 JUILLET 2015**

Au cours de sa séance du 02 juillet 2015 à 18h30, le Conseil Municipal a :

➤ **déterminé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.**

Le Maire a prescrit cette procédure justifiée par la nécessité de modifier le règlement graphique au niveau de deux zones 1AU, d'effectuer un toilettage du règlement écrit de manière à lever les difficultés d'application de certaines règles concernant les zones urbaines et à urbaniser, et d'adapter le règlement à l'évolution de droit des sols supprimant la Surface Hors Œuvre Nette, transformée en Surface de Plancher et instaurant la Loi ALUR du 24 mars 2014.

Ce projet de modification, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes associées (Préfecture, Région, Département, Metz-Métropole, SCOTAM, et les communes voisines) seront mis à disposition du public pendant un mois, en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels. Un registre sera ouvert sur lequel les observations du public pourront être enregistrées.

Un avis annonçant cette mise à disposition sera publié au moins huit jours avant le début de celle-ci dans un journal diffusé dans le département, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune.

➤ **modifié le tableau des emplois.**

Un agent sera promu au grade d'agent de maîtrise au 01 janvier prochain et la personne, actuellement en contrat d'apprentissage, ayant obtenu son baccalauréat professionnel « Aménagement paysager », sera recrutée en qualité d'agent contractuel pour une année, de septembre 2015 à septembre 2016.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **autorisé le Maire a sollicité le préfinancement à taux zéro du fonds de compensation de la TVA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Ce dispositif a été mis en place par le Gouvernement pour soutenir l'investissement public local et permettre ainsi aux collectivités de percevoir une avance sur le remboursement de la TVA payée sur les travaux d'investissement 2015. Cette avance sera perçue en octobre 2015, soit une année plutôt que le remboursement habituel.

Le Maire lève la séance à 19 heures 30.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

## INFORMATIONS :

Un appartement est à louer résidence « le Calembourg » 35 rue de Metz  
Type F3 – 78 m<sup>2</sup> - cave et 2 emplacements de parking  
Loyer : 659 € - charges 12 € mensuels  
Chauffage individuel électrique.

## A VENDRE

Terrain à bâtir rue du Moulin  
7 ares 85  
Constitué de trois parcelles cadastrées section E,  
N° 479, 482 et 1395,  
Vendu en l'état c'est-à-dire non défriché, non viabilisé et sans étude de sol.  
Faire proposition en mairie avant le 01 septembre 2015.